

La prise en compte des risques majeurs

dans les intercommunalités : les enquêtes de terrain menées par l'IRMa

Laurence CASSAGNE et Marion HÉBERT-ROUSSELON,
Ingénieurs en prévention des risques à l'IRMa

Une enquête nationale pour établir un état des lieux.

En matière de risques majeurs, quelles actions sont entreprises par les intercommunalités ?

Présentation de l'enquête

L'Institut des Risques Majeurs a été missionné par le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère pour mener une enquête dont les objectifs étaient :

- recenser les expériences déjà menées par différentes intercommunalités en matière de gestion des risques majeurs
- prendre connaissance des retours d'expérience en la matière
- effectuer une synthèse de ces pratiques
- élaborer un recueil des missions qui pourraient être assurées en partie ou en totalité par les intercommunalités qui auraient la volonté de s'impliquer dans cette problématique.

Le rapport final de cette enquête a été publié en mars 2009. Il est consultable sur le site internet de l'IRMa www.irma-grenoble.com dans documentation/publications de l'IRMa. Le recensement des structures prenant en compte la problématique des risques majeurs a été réalisé sur tout le territoire français.

Les résultats en quelques chiffres

L'ensemble des recherches a permis de recenser 64 intercommunalités traitant potentiellement des risques majeurs. Plus de 90 % des intercommunalités recensées et contactées ont participé à l'enquête. Le travail réalisé par chacune des intercommunalités identifiées

comme prenant en compte la problématique des risques majeurs est détaillé dans une fiche synthétique. Plus de 82 % des structures qui ont répondu à l'enquête font l'objet d'une fiche synthétique (soit 48 intercommunalités). Les fiches sont téléchargeables à partir du site internet de l'IRMa : www.irma-grenoble.com dans documentation/publications de l'IRMa.

Plus de 90 % des intercommunalités recensées et contactées ont participé à l'enquête.

Les résultats par thématique

En matière de compétences prises par les intercommunalités

1/3 des intercommunalités à fiscalité propre ont pris une compétence liée à la problématique des risques majeurs. 9/10 des syndicats ont une compétence sachant que 9 portent un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

En matière d'élaboration des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

33 % des intercommunalités ont soutenu ou soutiennent les communes dans l'élaboration de leur DICRIM. Environ 23 % des intercommunalités à fiscalité propre participent à la réalisation des DICRIM. 70 % des

syndicats ont apporté leur soutien à leurs communes-membres dont 42 % traitent uniquement du risque inondation.

En matière d'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

60 % des intercommunalités ont soutenu ou soutiennent les communes dans l'élaboration de leur PCS. Environ 55 % des intercommunalités à fiscalité propre participent à l'élaboration des PCS. 70 % des syndicats ont apportés leur soutien à leurs communes-membres dont 42 % traitent uniquement du risque inondation.



La cuvette grenobloise © IRMa

En matière d'alerte

35 % des intercommunalités contactées ont travaillé sur la problématique de l'alerte, principalement sur la mise en place d'un système d'appel en masse. 2 intercommunalités se sont penchées sur la question des sirènes et de leur efficacité. 2 autres ont mutualisés les moyens financiers pour acquérir du matériel : mégaphones ou ensembles mobiles d'alerte.

En matière d'organisation de crise intercommunale. En ce qui concerne les syndicats, aucun n'a prévu une organisation type Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). On peut compter 13 PICS ou organisations similaires, réalisés ou en cours sur les 38 intercommunalités à fiscalité propre (soit 34 %).

Une enquête locale pour identifier les attentes des communes membres.

En matière de risques majeurs, dans quel domaine les communes membres souhaiteraient une implication de leur intercommunalité

Les objectifs de l'enquête

En 2009, parallèlement à l'enquête nationale menée par l'IRMa auprès des intercommunalités, une action spécifique à la communauté d'agglomération de Grenoble : Alpes Métropole (Métro) a été réalisée.

Cette seconde enquête, réalisée avec le soutien d'élèves ingénieurs de Polytech Grenoble, visant les communes de la Métro, avait pour objectif d'identifier les domaines de la gestion des risques majeurs dans lesquels les communes souhaiteraient avoir un soutien de l'intercommunalité.

Un questionnaire, couplé à des entretiens avec le personnel communal et/ou les élus, a ainsi permis de mettre en lumière les problématiques rencontrées et d'identifier des pistes de solutions.

La Métro

La communauté d'agglomération de Gre-

noble : Alpes Métropole, communément appelée la Métro, est située au centre d'une aire urbaine de près de 400 000 habitants. Depuis 2010, elle regroupe 27 communes de taille extrêmement variée (Venon : 708 habitants ; Grenoble : 159 410 habitants). Pour autant, toutes sont fortement exposées aux risques naturels et technologiques, puisqu'à minima ces collectivités sont concernées par deux risques technologiques (rupture de barrage, risque industriel ou TMD) et trois risques naturels (séisme (1B), mouvement de terrain, Inondation ou feux de forêt). Il n'est ainsi pas étonnant que ces dernières soient bien impliquées dans la gestion des risques. En effet, plus de 60% d'entre elles ont déjà mis en place un Plan Communal de Sauvegarde tandis que près de 70% ont réalisé un DICRIM. Outre les obligatoires, la Métro s'est dotée de nombreuses compétences : assainissement des eaux usées et collecte des eaux pluviales, déplacements, collecte et traitement des ordures ménagères, ... mais à ce jour aucune ne traite de la gestion des risques majeurs. L'enquête devait donc permettre, au regard des souhaits manifestés par les communes sur l'aide qu'elles désiraient, de proposer des applications concrètes pouvant être pris en charge par la communauté d'agglomération.

Les résultats de l'enquête

Sur les 27 communes de la Métro (26 lors de la réalisation de l'enquête), 18 communes ont répondu, dont 3 par écrit et 15 à l'occasion d'entretiens au sein de la collectivité. Les résultats des questionnaires montrent une attente forte pour :

- **une aide dans la prévention** (les thèmes les plus cités étant l'information de la population à 67%, la mise en réseau des acteurs à 61%, les travaux de protection à 56%, la mise en place de groupes de travail intercommunal à 50%)

- **un soutien à la gestion de crise** (notamment dans l'organisation de la solidarité intercommunale à 72%, la mutualisation des moyens à 61%, le retour d'expérience à 61%, et enfin le financement des systèmes d'alerte à 50%).

Conclusion

Les renseignements tirés des deux enquêtes réalisées par l'IRMa se recoupent assez bien, ce qui n'est pas étonnant car on peut penser que les intercommunalités qui ont choisi d'intervenir dans le domaine des risques majeurs, l'ont certainement fait en tenant compte des attentes des communes qui les composent. Ceci étant, on peut avancer les thèmes suivants qui pourraient faire l'objet d'une implication dans le domaine des risques majeurs, d'une intercommunalité qui politiquement le désirerait :

- En matière de gestion de crise

- Etablissement d'un PICS organisant en cas de crise la solidarité intercommunale et le concours de moyens mutualisés ainsi que les dispositions nécessaires à la continuité ou au rétablissement des services publics de la ou des compétence(s) de l'EPCI
- Aide au choix et éventuellement à la mutualisation de système de mise en vigilance et d'alerte

- En matière de prévention

Il serait utile de constituer un groupe de travail intercommunal, pour décider des actions à entreprendre, pour les organiser et suivre leur réalisation, actions qui seraient choisies dans les domaines de la liste non exhaustive suivante :

- Information, sensibilisation, formation des populations et des acteurs (réserve communale de sécurité par exemple)
- Retour d'expérience. Aide à la constitution de dossiers CAT-NAT et aux demandes d'indemnisation
- Connaissances des risques et éventuelles études complémentaires
- Aide aux communes pour l'élaboration de leur PCS, DICRIM
- Aide aux établissements scolaires pour l'élaboration de leur PPMS

- Reste un point pour lequel les communes souhaitent majoritairement une aide : celle des travaux de prévention. Il est certain que ce domaine serait certainement le plus coûteux et que la majorité des EPCI n'ont pas les moyens de s'y engager. Par contre, ces travaux peuvent faire l'objet de diverses subventions : fond Barnier, Plan Etat – Région... Les EPCI pourraient apporter une aide aux communes (surtout les petites) dans la recherche et les démarches en vue de l'obtention de ces aides. Toutes ces suggestions ne sont pas exhaustives et ce serait d'ailleurs un des rôles du groupe de travail de réfléchir à d'autres thèmes pouvant être utilement pris en charge. Tout ce travail de réflexion puis de mise en place nécessite un investissement, tout d'abord d'élus, mais très certainement d'au moins une personne chargée de mission. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'examen de ce qu'ont mis en place les EPCI enquêtés qui, même quelque fois, pour les plus grandes, ont mis en place un service dévolu spécifiquement aux problèmes de sécurité.

